

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04/04/2025

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10  
Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

**Délibération N° 2025 – 19 : Réhabilitation du Gîte Le Moulin – Attribution du lot 02  
Charpente – Couverture - Zinguerie**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre avril à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

**Étaient présents :** PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle

**Étaient absents et excusés :** DUSSERT Sandrine

**Pouvoirs :** Néant

**Secrétaire de séance :** Jean Patrick OUGIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché de la Réhabilitation du gîte Le Moulin a été relancé par la collectivité suite à une première consultation déclarée infructueuse (délibération 2024-38 du 02/10/2024).

Le marché a été lancé le 12/11/2024 pour une remise des offres fixées au 22/01/2025 à 12h00.

35 offres sont parvenues dans les délais et ont été ouvertes et analysées.

Monsieur le Maire a présenté le rapport de l'analyse des offres et les entreprises retenues lors du Conseil Municipal en séance du 28/02/2025 (délibération n° 2025-05).

Le lot 02 Charpente – Couverture – Zinguerie : Après analyse par le Moe propose à la commission travaux de déclarer le lot Charpente – Couverture – Zinguerie infructueux et de lancer une nouvelle consultation restreinte à ce lot.

La consultation restreinte pour le lot 02 a été transmise à 3 entreprises le 03 mars 2025 avec une date limite des offres au jeudi 20 mars 2025 à 12h00.

1 offre est parvenue et analysée : l'entreprise OISANS STRUCTURE BOIS .

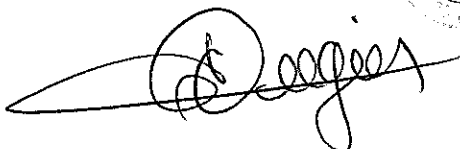
Il a été décidé de retenir l'entreprise OISANS STRUCTURE BOIS pour un montant de 21 838.90 € H.T soit 23 782.24 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir pour les travaux de rénovation des locaux des services techniques, l'entreprise OISANS STRUCTURE BOIS pour un montant de 21 838.90 € H.T.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché et toutes les pièces s'y rapportant

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.  
Christian PICHOU



Pour le Maire,  
l'Adjoint Délégué  
Jean Patrick Ougier  
le Adjoint.